

Le droit des Technologies avancées

Du droit de l'innovation à l'innovation du droit... C'est à partir de cette formule que Maître Alain Bensoussan, fondateur du cabinet éponyme, explique les raisons qui font, depuis presque 30 ans, son succès. Pour ce cabinet, le droit n'est pas un frein à l'innovation, car « si l'innovation n'entre pas naturellement dans le droit, elle le pousse à y entrer » commente Alain Bensoussan. En outre, « les technologies avancées s'abritent sous des formes très variées de protection (droit d'auteur, transfert de technologie, savoir-faire, brevet...) Cela demande une connaissance extrêmement diversifiée des technologies, des métiers et des droits associés ».

Très présent dans les secteurs de pointe, le cabinet intervient dans de nombreux montages juridiques innovants. Ce qui lui a valu d'obtenir, en juin 2005, « le Trophée d'or Droit des Technologies de l'information » pour la manière dont il a accompagné trois innovations majeures entre 2002 et 2004.

Il se positionne ainsi sur toutes les questions afférentes aux nouvelles technologies en transposant des solutions innovantes dans un domaine où « l'incorporel est de plus en plus présent et où un même incorporel peut se voir protégé par divers droit (marques, noms de domaine, identifiant, logo...) », explique Maître Alain Bensoussan. Fort d'une équipe de 80 « avocats technologues », selon son expression, le cabinet est installé à Paris depuis sa création ainsi qu'à Grenoble.

CONTACT :

ALAIN BENSOUSSAN

29 rue du Colonel Pierre Avia

75508 Paris Cedex 15

Tél. : 01 41 33 35 35

Grenoble : 04.76.70.09.95

Courriel : avocats@alain-bensoussan.com

Site : www.alain-bensoussan.com